



SAS Apport en Nature & Commissaire aux comptes

Par **GuillaumeG**, le **04/03/2015** à **10:51**

Bonjour,

Je suis entrain de créer ma SAS en courtage d'assurance.

Je compte apporter en nature mon Scooter que je viens juste d'acheter en occasion chez un concessionnaire pour 4000€ pour un total de capital social de 9000-10000€ soit apport en numéraire de 5000-6000€.

Je lis qu'il est obligatoire de faire appel à un commissaire aux comptes mais cela me revient à 300€ min...

J'ai lu aussi qu'il pouvait y avoir des dérogations possible, Est-ce vrai?

Mon associé ne détiendra que 1% des parts et moi 99%

Dans le cas où il est impossible de se soustraire du commissaire aux apports.

Est il plus rentable d'apporter la totalité du capital social en numéraire et d'acheter mon véhicule par ma société?

Bien cordialement